



HAL
open science

Capitalisme agraire en Indonésie : la marchandisation de la terre et du travail comme moteurs des rapports salariaux dans les plantations de palmier à huile

Stéphanie Barral

► To cite this version:

Stéphanie Barral. Capitalisme agraire en Indonésie : la marchandisation de la terre et du travail comme moteurs des rapports salariaux dans les plantations de palmier à huile. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 2014, 13 (Spring 2013). hal-01203379

HAL Id: hal-01203379

<https://hal.science/hal-01203379>

Submitted on 22 Sep 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Stéphanie Barral

Capitalisme agraire en Indonésie : les marchés du travail et de la terre comme déterminants des rapports salariaux dans les plantations de palmier à huile

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Stéphanie Barral, « Capitalisme agraire en Indonésie : les marchés du travail et de la terre comme déterminants des rapports salariaux dans les plantations de palmier à huile », *Revue de la régulation* [En ligne], 13 | 1er semestre / Spring 2013, mis en ligne le 21 juin 2013, consulté le 24 juin 2013. URL : <http://regulation.revues.org/10156>

Éditeur : Association Recherche & Régulation

<http://regulation.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://regulation.revues.org/10156>

Document généré automatiquement le 24 juin 2013.

© Tous droits réservés

Stéphanie Barral

Capitalisme agraire en Indonésie : les marchés du travail et de la terre comme déterminants des rapports salariaux dans les plantations de palmier à huile

1. Introduction : le salariat agricole comme élément d'analyse du capitalisme agraire indonésien

- 1 Avec la mondialisation s'observe le développement d'une agriculture dite « de firme » (Hervieu, Purseigle, 2009) qui comprend notamment de grandes unités de production ayant recours à de la main d'œuvre salariée¹. C'est le cas des grandes plantations de palmier à huile en Indonésie, dont les surfaces ont été multipliées par un facteur dix depuis les années 1970. Elles couvrent aujourd'hui plus de cinq millions d'hectares du pays (BPS, 2012) et sont le lieu de travail et de vie de plus de 500 000 familles ouvrières. Le capitalisme de plantation est en Indonésie la forme la plus répandue de capitalisme agraire, et constitue notre cas d'étude pour l'analyse de ce dernier.
- 2 La volonté politique marquée du gouvernement de développer les cultures d'exportation, illustrée par la facilitation de l'accès aux terres vierges, entre autre pour l'installation de nouvelles grandes plantations agro-industrielles (Durand, Pirard, 2008), ne peut expliquer à elle seule leur expansion sans pareille. En effet, ce phénomène soulève également la question de la mobilisation et de la stabilisation d'une main d'œuvre peu qualifiée. Celle-ci est de fait majoritairement migrante car les plantations sont implantées dans des régions forestières à faible densité de peuplement où l'accès à la main d'œuvre est un facteur généralement limitant. Or une plantation de 25 000 hectares emploie entre 3 000 et 4 000 ouvriers permanents. Les migrations organisées par les compagnies de plantation sont donc conséquentes, et le dynamisme actuel du capitalisme de plantation traduit le succès de cette entreprise massive de mobilisation et de stabilisation des travailleurs.
- 3 Ces questions de mobilisation et de stabilisation de la main d'œuvre ont toujours été centrales dans les études historiques, économiques ou sociologiques des plantations, bien qu'elles aient été généralement traitées sous l'angle des migrations (voir par exemple Breman, 1990, Curtin, 1990). Elles sont d'autant plus pertinentes dans le cas indonésien que le développement des plantations a été marqué par une forte conflictualité pendant le premier siècle de leur histoire, de 1863 aux années 1970 (Stoler, 1985) et a ensuite cédé la place à une neutralisation de la critique et à un dynamisme économique nouveau.
- 4 L'objectif initial de cet article est donc l'examen des mécanismes de stabilisation de la main d'œuvre, en interrogeant le rapport salarial² du capitalisme de plantation sous un angle spécifique : celui de la formation du salaire et du revenu ouvriers et plus largement des protections économiques et sociales dont les familles ouvrières bénéficient par leur engagement dans le capitalisme de plantation. De ce questionnement découle la démonstration proposée, qui analyse en quoi le rapport salarial de ce capitalisme est déterminé localement par la construction et l'évolution des marchés du travail et de la terre. Le mode de démonstration mobilisé pour cela relève de l'analyse régionale. Il consiste à mettre en relation un niveau de réflexion national, celui du droit du travail et de la législation foncière, avec le niveau plus local des expériences vécues et trajectoires ouvrières, pour lequel les informations mobilisées ont été obtenues par une enquête de terrain d'une année au sein d'habitations ouvrières.
- 5 Dans une première partie, l'étude du rôle de l'État dans la définition et la fourniture d'une couverture sociale en éclaire le caractère libéral et résiduel. L'Indonésie est en effet considérée comme un « État développementaliste », à l'instar de ses voisins d'Asie orientale où le régime de protection généralisé des salariés ne connaît qu'un développement faible (Merrien *et al.*,

2005) et où ce sont les compagnies privées qui jouent un rôle majeur dans la fourniture de protections sociales.

- 6 L'examen des politiques sociales indonésiennes et du droit du travail permet de définir le régime indonésien comme un régime libéral paternaliste. Il montre en effet que les coûts du système national de couverture sociale sont principalement internalisés par les firmes mais aussi financés par le recours au marché en ce qui concerne les retraites. Les législations proposent une définition qualitative et non quantitative des protections à fournir aux salariés, ce qui peut conférer aux dirigeants des firmes une certaine marge de manœuvre.
- 7 Dans une deuxième partie, et pour vérifier cela, les politiques salariales de six grandes plantations sont étudiées à partir des résultats d'une enquête de terrain réalisée entre 2010 et 2011 (Barral, 2012)³. Dans les plantations, la protection salariale comprend la rémunération mais aussi un ensemble de tutelles paternalistes telles que la fourniture d'un logement, la prise en charge des soins médicaux ou encore la construction d'infrastructures pour l'accès à l'éducation des enfants. L'analyse de ces protections montre à quel point elles sont étroitement liées à la configuration locale du marché du travail. Le niveau de vie des ouvriers, leur salaire, leur capacité d'accumulation et, plus généralement, leurs expériences vécues présentent une variabilité géographique forte : les ouvriers de plantations récentes connaissent un enrichissement considérable, alors que ceux des plantations d'héritage colonial appréhendent l'arrivée de la retraite, qui signifie pour nombre d'entre eux précarisation du quotidien.
- 8 Dans un troisième temps, les stratégies mises en œuvre par les ouvriers pour compenser le système lacunaire des retraites sont analysées. Pour cela, nous repartons des dimensions de la protection sociale définies par R. Castel (Castel in MIRE, 1996), qui distingue les protections rapprochées issues de relations de proximité ou « solidarités primaires », l'assistance comme protection spécifique adressée à ceux qui ne savent pas se protéger eux-mêmes, la protection par la possession d'un patrimoine privé, les protections salariales et les politiques d'insertion. En Indonésie, l'enquête révèle que les principales sources de protections des ouvriers de plantation sont la protection salariale et la protection par possession d'un patrimoine privé foncier.
- 9 L'étude des stratégies économiques individuelles que développent les ouvriers pour compenser les lacunes de la protection sociale privée (en termes de régime des retraites) interroge notre premier constat : si localement le marché du travail détermine le niveau de protections salariales, il n'en est pas en réalité le seul facteur explicatif. La possibilité pour les ouvriers d'accéder à la propriété foncière dans les régions forestières constitue une source supplémentaire de sécurité économique qui pèse dans la balance des négociations salariales. La disponibilité de terres agricoles et les échanges fonciers, facilités par des législations faiblement appliquées dans les régions considérées, sont des éléments centraux de l'équilibre social des plantations récentes.
- 10 Outre l'assistance aux populations pauvres, les dispositifs du système national de protection sociale indonésien sont principalement orientés vers le salariat du secteur formel (OCDE, 2010). Toutefois, l'enquête menée auprès d'ouvriers agricoles montre que ces derniers ne peuvent se contenter uniquement des protections salariales comme source de sécurité ; c'est par l'entrepreneuriat et l'accès à la propriété foncière qu'ils trouvent des sources complémentaires de revenu. Le dynamisme actuel du capitalisme agraire repose donc sur le développement périphérique d'une petite agriculture patronale.

2. Le régime libéral indonésien de protection sociale : un droit du travail minimal légitimant le paternalisme d'entreprise

- 11 En premier lieu, la caractérisation du système indonésien de protection sociale des salariés montre en quoi il est principalement financé *via* l'internalisation des coûts sociaux par la firme et la fourniture de protections exercées dans la vie privée, ce qui conduit à le qualifier de régime libéral paternaliste, mais aussi *via* le recours au marché en ce qui concerne le nouveau régime des retraites mis en place depuis 1979. Le ratio public/privé dans la fourniture des protections

est donc fortement orienté vers le privé, et la caractérisation légale des protections étant très ouverte, elle laisse une marge de manœuvre aux dirigeants des firmes quant à leur définition. Après un retour sur les principales étapes de construction du droit du travail et de la couverture sociale en Indonésie, c'est par l'étude de textes de loi et des mécanismes de fonctionnement du régime des retraites que nous verrons en quoi le régime social indonésien est un régime libéral paternaliste.

- 12 Comme la plupart des pays en développement, le pays ne connaît pas de régime de protection généralisée à visée universelle. Ce régime suppose en effet un État social dont la forme, variable selon les pays concernés, structure les relations salariales dans le sens d'une démarchandisation plus ou moins prononcée (Esping-Andersen, 1999). Dans ce cas, un régime de protection généralisée associé au salariat et mutualisé par l'État constitue un élément de médiation entre employeurs et employés. Le fait que l'État n'intervienne que de manière minimale dans la régulation des rapports salariaux ne signifie cependant pas que les protections salariales soient absentes de la mise en forme du travail dans tous les secteurs.
- 13 Pour comprendre comment est déployé l'État social et en quoi il détermine la relation salariale du capitalisme de plantation, revenons à une définition : Christophe Ramaux définit l'État social par la réunion de quatre dimensions de l'action publique que sont la protection sociale, la régulation des rapports de travail (qui comprend le droit social et conventionnel ainsi que les politiques d'emploi), les services publics et les politiques économiques (Ramaux, 2012). Dans le cadre de cette analyse régionale réalisée en Indonésie, les éléments retenus pour comprendre les trajectoires des ouvriers agricoles sont la protection sociale et le droit du travail. L'enquête de terrain révèle que ce sont là les deux caractéristiques principalement déterminantes de leurs expériences vécues.
- 14 Premièrement, quelles sont les caractéristiques du régime de protection sociale indonésien ? Xavier Merrien, Raphaël Parchet et Antoine Kernén énoncent une des particularités des pays de l'Est asiatique ; il s'agit de pays ayant connu une croissance économique spectaculaire associée à un développement tardif des politiques sociales. Bien que les exemples qu'ils traitent dans leur ouvrage soient des pays au développement économique plus avancé que l'Indonésie (Taïwan, Hong-Kong, Singapour et Corée du Sud), cette affirmation est aussi vraie pour ce pays qui connut une phase de modernisation économique dans les années 1980 et 1990.
- 15 En effet, c'est en 1939 que le gouvernement colonial néerlandais a instauré le premier régime de protection des accidents du travail. Ce régime a connu des évolutions depuis sa mise en place, mais la cotisation n'est toujours pas obligatoire actuellement. Il en va de même pour l'assurance maladie, mise en place en 1957.
- 16 Dès 1951, le gouvernement indonésien a instauré un régime des retraites, mais celui-ci était alors réservé aux fonctionnaires et aux militaires. Nous verrons dans cette partie comment il a été ouvert à l'ensemble du secteur formel et réformé en 1979.
- 17 Il n'existait toujours pas en 2012 de modalités de prise en charge du chômage (OCDE, 2012). À partir de 1993, un régime d'assistance aux défavorisés est développé, qui ne comprend alors que des mesures d'aides en direction des zones rurales (Hochraich, 2001, p. 135). Depuis, avec notamment la crise économique qui frappe le pays, les mesures d'assistance aux populations pauvres ont été développées et constituent à l'heure actuelle le secteur des politiques sociales le plus développé du pays (Suryahadi *et al.*, 2010). Les populations ouvrières étudiées ici ne sont cependant pas éligibles à ces dispositifs du fait de leur statut de salariés du secteur formel.
- 18 Il n'existe pas encore en Indonésie de système de mutualisation des risques ou de socialisation des revenus. À l'heure actuelle, la part du budget public alloué aux protections sociales est très faible et le droit du travail stipule que les firmes sont les organisations responsables de leur fourniture. Par exemple, le budget indonésien alloué à cela avoisine les 1,9 % du produit intérieur brut (OCDE, 2011), contre environ un quart du budget pour les pays européens. Un projet de constitution d'un régime de protection universelle (le Sistem Jaminan Sosial Nasional) est toutefois à l'étude depuis 2004, et sa mise en œuvre est prévue pour 2014 (Joedadibrata, 2012).
- 19 En ce sens, le régime de protection indonésien ne constitue à l'heure actuelle qu'une forme minimale d'État social : les interventions de l'État envers les pauvres sont limitées et les

mesures mises en place pour le salariat ne sont pas construites tel un réel filet de sécurité collectif ancré dans une logique de mutualisation des risques. L'étude des relations public / privé dans la définition des protections salariales montre le pouvoir alloué aux firmes par le droit du travail au regard de la prise en charge des salariés, c'est pourquoi le régime de protection indonésien est ici qualifié de libéral. L'analyse des textes de loi, qui suit, montre en quoi la prise en charge des salariés peut aussi être qualifiée de paternaliste.

20 Deuxièmement, comment est définie la relation salariale par le droit du travail ? L'étude des textes de loi atteste de la place particulière des entreprises privées dans la fourniture de protections sociales : en effet, elle montre comment l'État indonésien légitime l'exercice de tutelles paternalistes dans la vie privée des ouvriers.

21 Après la chute du général Suharto en 1998, deux gouvernements successifs entament une réforme du droit du travail avec, en 2000, une loi sur les syndicats, en 2003 une loi sur les conditions de travail et en 2004 une loi sur les contrats de travail (ILO, 2004). La réforme réhabilite notamment le droit de libre association et d'appartenance à un syndicat, et limite la durée de contrat de travail temporaire à trois années de travail. L'article 66 de la loi n° 13 de 2003 stipule : « L'employeur est responsable des salariés, des protections sociales, des conditions de travail et des conflits qui peuvent survenir⁴. »

22 L'article 100 stipule quant à lui : « Afin d'améliorer le bien-être des travailleurs et de leurs familles, l'employeur doit fournir des services sociaux.⁵ » Il est ensuite précisé : « Il est entendu par "services sociaux", par exemple, un service de planning familial, des structures d'accueil pour les enfants, des logements pour les travailleurs, des lieux de cultes et autres équipements religieux, des cantines, des polycliniques et autres lieux de soins, des équipements de loisirs.⁶ »

23 On ne pourrait illustrer plus clairement la formalisation par l'État du rôle des structures privées dans l'exercice de la protection des salariés. Il s'agit en d'autres termes d'une légitimation de tutelles d'ordre paternaliste centrées sur la famille telles que la prise en charge du logement, d'une partie de l'alimentation (salaires en nature), ou encore des frais de santé. Le régime de protection sociale indonésien apparaît donc comme un régime libéral paternaliste.

24 D'autre part, la structuration du système de retraite par fonds de pension illustre aussi la manière dont l'État repose sur les mécanismes du marché et sur la sphère privée pour assurer cette protection. En effet, en 1979, le régime des retraites, de l'assurance santé et des accidents du travail a été généralisé par la création d'une agence publique de sécurité sociale, *Jamsostek*⁷. Les cotisations ne sont pas obligatoires, et réservées aux entreprises de plus de vingt salariés. Le régime des retraites fonctionne sur le modèle des fonds de pension. L'âge légal de la retraite est de 55 ans, et la durée minimale de cotisation est de 66 mois. Les indemnités sont versées en une seule fois et correspondent au montant des cotisations des employeurs et des employés auxquelles sont ajoutés les intérêts cumulés (Hochraich, 2001, p. 135).

25 Par la forme libérale du régime de protection sociale et par les orientations du droit du travail, l'État indonésien affirme le pouvoir de la firme en tant que fournisseur de protections salariales et paternalistes. Le rapport à l'emploi – dans le sens d'un rapport inscrit dans la logique protectrice de l'État social (Paugam, 2000) – s'efface au profit d'une surreprésentation du rapport au travail, qui s'exprime notamment par l'encadrement paternaliste organisant la vie privée des ouvriers.

26 Si l'État ne participe que de manière limitée à la définition des protections salariales, nous faisons ici l'hypothèse que le marché du travail est alors une institution qui détermine fortement la relation salariale. En effet, il est plausible de penser que, localement, la facilité à recruter ou le caractère limitant de l'accès à la main d'œuvre peuvent influencer la définition des politiques sociales. C'est ce que vérifie la partie suivante, par l'étude des protections sociales de six plantations différentes.

3. Protections sociales des ouvriers de plantation : des inégalités géographiques prononcées

27 L'analyse de la rémunération et des protections sociales associées au statut d'ouvrier permanent dans les plantations privées montre une forte dichotomie entre les plantations d'héritage colonial situées dans la province de Sumatra Nord et les plantations récentes

étudiées, dans les provinces de Riau (Sumatra), Bengkulu (Sumatra) et Kalimantan Est. Dans un premier temps, la mise en relation de l'âge des plantations, des densités de population locales et des opportunités de travail régionales révèle l'évolution temporelle des environnements régionaux, de fronts pionniers à la saturation économique, et donc d'un manque de travailleurs localement à un fort taux d'inactivité (3. 1.). Ensuite, les données collectées sur les protections sociales de chaque plantation sont mises en parallèle avec celles sur les marchés du travail (3. 2.). Il apparaît que les politiques de protections sociales des compagnies sont corrélées au niveau de la main d'œuvre disponible localement. Enfin, une attention particulière est portée au système des retraites (3. 3.), dont les caractéristiques sont nationales. Pour l'ensemble des ouvriers, l'arrivée de la retraite représente une rupture avec le système paternaliste, qu'ils essaient tous d'anticiper individuellement.

3. 1. Un environnement démographique dépendant de l'âge de la plantation

28 Le premier tableau présente des informations collectées afin de qualifier le marché du travail localement. La province de Sumatra Nord, colonisée depuis les années 1860 pour la mise en place de grandes plantations (Pelzer, 1978), connaît des densités de population bien supérieures à celle des autres provinces où l'arrivée des plantations est beaucoup plus récente (à partir des années 1970 pour les plantations étatiques et 1980 pour les plantations privées) et pour lesquelles la colonisation agricole connaît un stade moins avancé. Étant donné le fait qu'il n'existe pas de données fiables sur les taux de chômage des différentes provinces, des informations qualitatives ont été préférées pour définir la demande locale en travail.

Tableau 1. Indicateurs du marché du travail local pour les six plantations étudiées

	Date d'installation	Densité de population en 2010	Niveau d'accessibilité	Opportunités de travail autre que dans les plantations étudiées
Plantations de Sumatra Nord	Dans les années 1910 et 1920	230 hab/km ²	Région densément peuplée	Faibles. Fort taux d'inactivité. Zone de départ pour la Malaisie ou d'autres plantations du pays.
Plantation de Riau	1985	40 hab/km ²	Plantation située sur l'axe de communication principal de la région	Présence d'autres plantations + travail dans de petites plantations privées
Plantation de Bengkulu	1987	35 hab/km ²	Plantation enclavée et peu accessible	Présence d'autres plantations + travail dans de petites plantations privées
Plantation de Kalimantan	1995	23 hab/km ²	Plantation accessible par voie fluviale	Faibles

Source : Badan Pusat Statistik 2011, Jakarta et enquêtes

29 Les régions récemment désenclavées ou « fronts pionniers » sont le lieu d'une colonisation agricole de terres forestières. L'Indonésie est bien connue pour les programmes de transmigration organisés par les autorités politiques depuis 1905 et qui ont eu pour conséquence d'alimenter ces dynamiques de diminution de la rente forêt et de développement de l'agriculture (voir notamment Levang, Sevin, 1989 et Benoit *et al.*, 1989). Dans le cas des compagnies de plantation étudiées, le recrutement d'ouvriers se fait aussi principalement par l'organisation de migrations, mais sans intervention majeure de l'État. L'enquête montre que les régions des plantations récentes sont des régions qui connaissent des flux de migration positifs, alors que Sumatra Nord, berceau historique des plantations, est une zone de départ vers d'autres régions de plantations d'Indonésie et vers la Malaisie.

30 Autour des plantations nouvellement mises en place, le marché du travail se développe progressivement ; il est structuré par les mouvements de migration, ainsi que par les possibilités

d'embauche dans d'autres compagnies, et, nous le verrons dans la partie 4, par la possibilité pour les ouvriers migrants d'accéder à un patrimoine foncier.

31 Pour les dirigeants des plantations récentes, les problématiques d'attachement des ouvriers sont centrales : non seulement le recrutement est couteux car il est du ressort des compagnies d'organiser les migrations, mais il faut aussi que les ouvriers, satisfaits des conditions de travail et de vie, ne cherchent pas à repartir ou travailler dans une plantation concurrente.

32 À l'inverse, à Sumatra Nord où le taux d'inactivité est prononcé et la demande en travail par conséquent élevée, le statut d'ouvrier permanent est particulièrement valorisé au sein de la population. Contrairement aux plantations récentes, les problèmes de démission et de *turn-over* ne sont pas des préoccupations majeures au sein des compagnies.

3. 2. Conséquences de la disponibilité en main d'œuvre sur les politiques sociales

33 Les enquêtes auprès des ouvriers et des cadres de plantation montrent des variations quant aux possibilités de recrutement localement qui entraînent des politiques de protections salariales très différentes. Le tableau suivant illustre ces différences en présentant les niveaux de rémunération et les tutelles paternalistes proposées par les compagnies :

Tableau 2. Rémunération et principales tutelles paternalistes dans les plantations étudiées (enquête réalisée en 2010)

	Plantations de Sumatra Nord	Plantations mises en place après 1980
Salaire de base	Salaire minimum provincial (<i>Upah Minimum Provinsi</i> , UMR)	UMR
Salaire moyen	1.4 à 2 UMR	2 à 3 UMR
Bonus annuel et prime de fin de Ramadan	2 mois de salaire	3 à 5 mois de salaire
Travail le dimanche	Imposé	Libre
État des logements	Inégal	Bon état
Soutien à la scolarité	Versement d'une petite allocation annuelle. Construction d'écoles maternelles.	Construction d'écoles et d'un collège/lycée. Prise en charge du transport. Dans certains cas, bourses pour études secondaires.
Soutien à l'épargne et au crédit	Faible	Développé
Couverture de dépenses de santé	Présence de polycliniques et d'équipements médicaux vétustes. Difficulté d'accéder aux soins.	Présence de polycliniques et partenariats avec des hôpitaux publics locaux. Accès aux soins facilité.

34 Dans les plantations d'origine coloniale, les politiques salariales et les protections paternalistes semblent suivre les législations du travail *a minima*. En effet, les bonus annuels et primes de Ramadan sont des obligations légales ; les infrastructures sont présentes mais vétustes ; le soutien à l'épargne est limité ; les salaires sont supérieurs au seuil minimum de la région, mais l'étude des revenus montre qu'ils sont justes suffisants pour assurer les besoins quotidiens (Barral, 2012).

35 À l'inverse dans les plantations récentes où le recrutement d'ouvriers est couteux et compliqué, les protections salariales sont largement supérieures aux prérequis légaux. Ceci traduit bien de la volonté des dirigeants de compagnies de plantations d'attacher la main d'œuvre par des politiques sociales attrayantes, mais aussi du lien direct entre l'état du marché du travail localement et les politiques sociales des compagnies.

3. 3. Le cas particulier de la retraite

36 Un des résultats majeurs de la thèse de laquelle découle cet article est de montrer comment le rapport à la retraite structure de manière identique l'ensemble des trajectoires ouvrières. En effet, seul le régime des retraites, pour lequel le gouvernement définit et centralise les cotisations et les versements, ne présente pas cette dichotomie régionale. Toutefois, son étude montre comment l'insuffisance des versements pousse les familles ouvrières à s'investir dans

des stratégies de compensation économiques qui elles, sont facteurs de différenciation des trajectoires.

37 La cotisation au *Jamsostek*, la caisse nationale des retraites, existe depuis 1979. Avant cela, les compagnies prenaient en charge les retraités par la fourniture d'un logement et d'une allocation financière mensuelle. Les enquêtes montrent que ce changement dans le régime des retraites constitue une rupture centrale pour les familles ouvrières. Depuis 1979, les ouvriers et les compagnies cotisent pendant les années de travail, et les familles perçoivent une indemnité globale quand vient l'âge de la retraite. Cependant, cette allocation, versée par les compagnies, est soumise à condition : pour la percevoir, les familles doivent au préalable avoir quitté le logement de plantation fourni par la compagnie qui les emploie. Ceci implique d'acquérir une parcelle de terre et d'y construire une maison, tout en s'assurant un revenu régulier par la suite (cf. partie 4).

38 Par exemple, la mise en parallèle du montant de l'indemnité de départ en retraite et du montant des dépenses (voir tableau 3) à prévoir pour la construction d'une maison à Sumatra Nord illustre la nécessité d'anticiper l'arrivée de la retraite et de compléter, par des stratégies individuelles, le salaire mensuel.

Tableau 3. Allocation retraite et dépenses minimales pour assurer le relogement (IDR 2010)

Indemnité retraite	Dépenses moyennes allouées au relogement	
Montant de l'allocation retraite pour un ouvrier ayant travaillé trente ans dans la plantation	Prix du foncier (terrain constructible dans la région)	Prix d'une maison simple généralement habitée par les ouvriers à la retraite
Environ 2500 € (30 000 000 IDR soit trente mois de salaire de base)	Entre 1 000 et 2 000 € les 400 m ²	Entre 3 000 et 4 000 €
Indemnité : 2500 €	Dépenses minimales : 4 000 €	

39 L'ensemble des cotisations n'est donc pas assez élevé pour que les ouvriers puissent à la fois assurer leur relogement et avoir les ressources nécessaires pour assumer aussi les frais de leurs besoins quotidiens. Il leur est donc indispensable d'anticiper le départ en retraite par des stratégies d'épargne et d'accumulation qui reposent sur des dynamiques externes à la plantation. À 55 ans, âge légal de la retraite, la rupture du lien salarial contraint à des stratégies de compensation ayant pour objectif la quête de protections rattachées à d'autres liens sociaux que l'on a pu observer.

40 Dans la périphérie des plantations récentes étudiées, le foncier n'est pas aussi onéreux, mais la question de la retraite reste tout aussi structurante : l'ensemble des années de travail salarié des ouvriers est marquée par une projection permanente dans l'avenir. Les familles anticipent les futures dépenses par de l'épargne sur salaire et par des investissements économiques dans des activités agricoles ou commerciales. Pour la grande majorité des familles interrogées, l'accès à la propriété foncière est la stratégie prépondérante.

41 La forme minimale des protections sociales garanties par l'État modèle donc les expériences vécues des familles ouvrières selon deux aspects. D'une part, toutes sont contraintes d'anticiper leur retraite par leurs propres moyens et initiatives économiques personnelles. D'autre part, les protections sociales dont elles bénéficient présentent des niveaux inégaux en lien avec l'environnement économique des plantations. L'étude des stratégies de protections périphériques au salariat montre comment ces inégalités se creusent en lien avec la possibilité ou non d'accéder à la propriété foncière.

4. Mécanismes de compensation individuelle des protections sociales : l'accès au foncier comme facteur discriminant

42 Les lacunes du régime des retraites conduisent à la valorisation de logiques entrepreneuriales : les ouvriers de plantation pallient la conjugaison de protections publiques et privées insatisfaisantes par la recherche d'une sécurité associée à la propriété foncière. On retrouve ici la stratégie qui prévalait en France avant le XIX^e siècle et l'avènement du couplage de la sécurité et du travail, à savoir la constitution d'un patrimoine privé comme source de

sécurité (Castel, 1990, p. 345). Les entretiens réalisés avec les familles ouvrières révèlent qu'en périphérie des plantations étudiées, l'accès à un patrimoine foncier est facilité par l'abondance de terres disponibles et par le caractère peu contraignant des législations foncières en ce qui concerne les échanges. Après avoir démontré ceci par l'étude des législations foncières indonésiennes (4. 1.), nous verrons comment la disponibilité foncière et donc l'état du marché foncier détermine les stratégies de compensation individuelle des familles ouvrières.

43 L'accès à la propriété foncière constitue un second élément de dichotomie des expériences vécues des ouvriers. La disponibilité de main d'œuvre localement entraîne une valorisation des protections salariales dans les plantations récentes, phénomène lui-même amplifié par la disponibilité en terres à coloniser (4. 2.). À l'inverse à Sumatra Nord, l'absence de terres amplifie les difficultés des familles ouvrières à épargner et investir (4. 3.). La disponibilité foncière et son accessibilité, facilitée par la faible application des législations, sont des facteurs qui viennent nuancer l'idée que l'état du marché du travail est le principal déterminant des politiques sociales des compagnies de plantation. En termes de dynamiques internes aux compagnies, ceci revient à dire que le rapport de force entre le patronat et le salariat est directement dépendant des marchés de la terre et du foncier (4. 4.).

4. 1. Une législation foncière faiblement appliquée qui favorise les échanges fonciers

44 Après une tentative éphémère de création d'un Bureau de l'utilisation du sol (BPN, Badan Pertanahan Nasional) en 1947, aucune institution publique n'a jamais été créée en Indonésie pour réguler de manière efficace le développement régional et les échanges fonciers sur les îles extérieures (Durand, 1994, p. 306). Un premier ensemble de lois sur le foncier (Peraturan Dasar Pokok-Pokok Agraria) est voté en 1960, qui vise principalement à répartir les terres du pays en terres privées et patrimoine de l'État, ce dernier comprenant notamment l'ensemble des terres forestières, qu'elles soient ou non le lieu de vie de populations pratiquant une agriculture itinérante ou vivant de la chasse et la cueillette. Cette loi a pour objectif principal de dépasser le dualisme qui prévalait pendant la période coloniale quant à la gestion du foncier, selon deux référentiels qui se superposaient et entraînent en conflit : celui d'un droit foncier d'influence occidentale, et le celui du droit foncier coutumier et oral des populations vivant dans les forêts. Bien qu'elle ait pour objectif de reconnaître et différencier les terres selon les critères, la loi de 1960 a ensuite été appliquée aux dépens de droits coutumiers.

45 Il faut ensuite attendre 1996 pour que ces lois soient complétées par la définition plus précise des droits d'utilisation des sols. En ce qui concerne les terres rurales, il s'agit du droit de propriété (*hak milik*), du droit d'accès et de cultivation de terres appartenant à l'État proche d'un système de bail (*hak guna usaha*), du droit d'usage (*hak pakai*) et du droit de gestion des sols (*hak pengelolaan*). Ces lois reposent sur la régulation des titres de propriété privée engagée depuis les années 1960 (Levang, Buyse, 2007).

46 Toutefois, certains chiffres témoignent de l'inefficacité du BPN à mettre en œuvre ce processus : au début des années 1990, seules 17 millions de parcelles avaient été régularisées sur un total de 55 millions de parcelles dans le pays (Heryany, Grant, 2004). Dans un rapport de la Banque mondiale (BM) de 2011 sur un projet de mise en œuvre de régulations foncières en Indonésie, l'auteur revient en introduction sur le contexte de la gestion des terres agricoles. Il explique comment, selon la BM, le foncier est un des domaines les plus inefficacement gérés par les politiques indonésiennes, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le cadre légal est fragmenté et laisse une part importante à l'interprétation des textes. De plus, le Bureau de l'utilisation des sols présente une qualité de services très médiocre. Le rythme de régularisation des titres de propriété est bien inférieur à la mise en place de nouvelles parcelles. Enfin, les gouvernements locaux n'ont pas les capacités d'appliquer les mesures qui découlent de leurs fonctions (World Bank, 2011).

47 Ainsi, l'enquête montre que, dans la périphérie des plantations récentes où les terres couvertes de forêts sont abondantes, les échanges fonciers ne sont pas médiatisés par les autorités publiques.

4. 2. Dynamiques de colonisation foncière autour des plantations récentes

48 La mise en place des plantations étudiées à Riau, Bengkulu et Kalimantan Est s'est faite dans un contexte de colonisation agricole d'une région forestière, et donc de grande disponibilité foncière⁸. Dans ce contexte, les ouvriers parviennent facilement à devenir propriétaires. L'arrivée des plantations initie un mouvement d'appropriation foncière rapide : des négociations avec les populations autochtones n'ayant pas toujours conscience de la valeur de la terre sont les seules démarches à mettre en œuvre pour obtenir une parcelle.

49 Dès les premiers mois de travail dans la plantation, les ouvriers profitent des heures libres pour obtenir l'accès à des parcelles afin de les défricher et de les cultiver. Le prix de la terre augmente progressivement, avec la prise de conscience des populations locales du caractère lucratif de ces échanges ainsi qu'avec l'augmentation de la demande associée au flux de migration et à la diminution de la rente foncière. À titre d'exemple, une citation d'un employé de plantation à Riau qui évoque les premiers échanges lors de la mise en place de la plantation :

Au début, les Sakai [ethnie locale] ils ne pensaient pas que leur terre pouvait avoir un prix. Ils en avaient tellement ... Alors on pouvait échanger deux hectares contre une radio. Et puis après contre une télé. J'ai même connu quelqu'un qui a échangé dix hectares contre une moto. [...] Et maintenant si on veut de la terre on l'échange avec de l'argent !⁹.

50 Cette remarque n'est certainement pas représentative de toutes les situations d'implantation de grande plantation. Si le troc n'est pas toujours la forme d'échange initiale, l'enquête montre que l'augmentation des prix du foncier est quant à elle bien une constante sur l'ensemble des fronts pionniers où les échanges avec les populations locales sont possibles. En 1999, une révision de la loi forestière ainsi qu'une reconnaissance par décret des terres coutumières sont promulguées (Levang, Buyse, 2007), offrant alors de meilleures possibilités aux populations locales pour faire valoir leurs droits fonciers. Lors de l'enquête en 2010 / 2011, ces dernières apparaissaient divisées sur la question foncière, mais l'accès au foncier pour les migrants reste toujours possible malgré certaines résistances.

51 Dans deux des trois plantations étudiées, la majorité des ouvriers sont propriétaires. Les citations suivantes montrent les stratégies d'épargne en lien avec l'achat de terre, et le mouvement progressif d'accession généralisée à la propriété foncière :

Citation 1 : « Mon histoire à moi, hein ... Mon salaire pour l'instant ... je ne suis encore qu'au rang G dans l'échelle des salaires. Donc pour l'instant mon salaire de base c'est 1 135 000 roupies, sans compter les heures supplémentaires. Environ 500 000. Donc en tout ça fait au moins 1 600 000 roupies. [...] quand on veut être *maju*¹⁰, et qu'on veut penser à ses enfants ... alors c'est sûr, il faut se donner les moyens tous les mois. On dépense seulement un million. Alors si on peut, les 600 000 qui restent on les épargne. Et ça c'est pour un mois. Et on fait ça toute l'année. Et ensuite on se demande : combien on est capable d'acheter ? Parce qu'ici ce qui se vend bien, c'est la terre. Alors si on n'est pas capable d'acheter deux ou quatre hectares, on achète un hectare. »¹¹

Citation 2 : « Dans cette zone [d'habitations], il y a une partie des ouvriers qui ont de la terre, mais pas tous. Ici, à mon avis, c'est cinquante cinquante. En fait, ceux qui sont là depuis longtemps, en général ils ont eu le temps d'épargner et d'acheter. Ceux qui sont arrivés récemment, il y a quelques années seulement, ils n'ont pas encore les moyens. C'est comme ça. »¹²

52 La grande majorité des ouvriers rencontrés avaient implanté sur leurs parcelles une plantation de palmier à huile (et quelques-uns avaient aussi des parcelles d'hévéa). L'exploitation de la terre n'a donc pas pour objectif la satisfaction des besoins alimentaires de la famille, mais bien l'augmentation du revenu. La sécurité économique supplémentaire dont ils bénéficient *via* la rémunération de leurs investissements agricoles réduit progressivement le lien de dépendance

qui les lie à la compagnie. Un phénomène d'ascension sociale généralisée est à l'œuvre. Ainsi l'exprime ce manager :

J'ai mon analyse de la situation, à propos de la prospérité des ouvriers. J'ai pu la vérifier à plusieurs reprises. Alors maintenant je peux vraiment affirmer que les ouvriers ici ils sont *maju*. D'abord je pense qu'on peut dire ça d'un point de vue économique... Vous-même vous êtes allée voir leurs maisons, ils ont tous une moto, voire deux ou trois, ils ont une télévision, et la plupart d'entre eux ont déjà de la terre et une plantation de palmier à huile... Ensuite quand on regarde leur mode de vie, on se dit que c'est vraiment extraordinaire. Tout ceci n'aurait jamais été possible auparavant. Pas possible... En général, les managers ici sont recrutés de l'extérieur. Maintenant il y a beaucoup d'ouvriers qui ont des enfants comme ça... il y en a qui deviennent fonctionnaires, ou assistants, ou managers... beaucoup. Beaucoup ! Moi-même je suis un produit de ce phénomène. C'est pourquoi je dis qu'aujourd'hui les ouvriers sont *maju*. Alors qu'avant les ouvriers... on peut dire qu'ils avaient assez, juste assez. Les choses se faisaient d'un ouvrier pour un ouvrier, de père en fils. Un homme est récolteur, son fils devenait récolteur. Maintenant non. Un récolteur peut très bien voir son fils devenir policier, ou manager. Les exemples sont nombreux.¹³

- 53 Dans un contexte où l'accès à la main d'œuvre est limitant, les dirigeants des compagnies, qui ne peuvent réglementer ces initiatives, cherchent à freiner les départs des ouvriers par des rémunérations et des politiques sociales attrayantes. Ces avantages rendent la démission difficile. Lors de l'enquête, l'exemple le plus extrême de ce phénomène était le suivant :

Question : « Et lui, à votre avis, pourquoi continue-t-il à travailler dans la plantation alors que son revenu doit être bien supérieur au salaire de contremaître, non ? »

Réponse : « Moi aussi je me suis posé la question... quand on pense à ce qu'il doit gagner, pourquoi... il a une cinquantaine d'hectares, il fait aussi de l'achat-vente de régimes... en plus il emploie beaucoup de gens donc il doit gagner beaucoup d'argent, sûrement autant que le manager. Mais alors pourquoi est-ce qu'il reste ici ? Sa réponse, c'est que [...] s'il reste ici jusqu'à la fin de son contrat, jusqu'à ses 55 ans, il va toucher l'argent de la retraite... ça c'est sûr. C'est peut-être ça qui rend son départ difficile. Et puis s'il est malade il peut aller à l'hôpital ; même s'il a sûrement les moyens de se payer l'hôpital, tant qu'il reste ici il ne paie rien. S'il est malade, si sa famille est malade, c'est la compagnie qui paie tout. »¹⁴.

- 54 En effet, dans ces plantations, les équipements des hôpitaux sont performants, les écoles sont nombreuses et gratuites, ou encore des bourses d'études secondaires sont proposées aux enfants des ouvriers. Dans une des plantations étudiées, les managers étudient même un projet de construction d'une bibliothèque au sein des habitations ouvrières.
- 55 Les ouvriers sécurisent donc leur avenir selon une double stratégie : ils bénéficient de protections salariales élevées, et ils capitalisent par des investissements personnels. Cette stratégie d'entrepreneuriat permet à la grande majorité des ouvriers de ces régions d'arriver à l'âge de la retraite avec une rente foncière confortable. Le marché du travail n'est pas le seul facteur déterminant des politiques salariales des compagnies de plantation. La disponibilité foncière, tant en termes de surface que de possibilité effective d'achat, joue en la faveur des familles au même titre que la faible demande locale en travail : ces deux facteurs se conjuguent et articulent des trajectoires économiques particulièrement florissantes pour les ouvriers de plantation.

4. 3. Pluriactivité et vulnérabilité économique dans les plantations de Sumatra Nord

- 56 Les trajectoires des ouvriers des plantations de la province de Sumatra Nord sont tout autres. Les ouvriers cherchent aussi à développer des activités économiques périphériques afin de compenser l'absence de système de retraite ; cependant, dans un contexte foncier saturé,

leurs stratégies d'accumulation sont loin d'être aussi performantes que celles des ouvriers de plantations récentes.

57 Les mouvements de migration de travailleurs javanais associés à l'entreprise d'implantation capitaliste se sont déroulés jusque dans les années 1950. Peuplée par des vagues successives de migrations organisées, cette région est la plus densément peuplée des territoires porteurs de grandes plantations. Le solde migratoire a entraîné une croissance démographique importante, et la densité de population du district était de 233 hab/km² en 2009, soit plus de deux fois la densité moyenne de l'île de Sumatra qui s'élevait la même année à 106 hab/km² (BPS, *Badan Pusat Statistik*, Bureau national des statistiques, 2011). Les données de cadrage collectées au BPS indiquent que la densité de population a presque doublé depuis le début des années 1970, passant de 120 à 230 hab/km². Bien que celle-ci soit plus de trois fois inférieure aux densités de populations rurales rencontrées sur Java, elle reste toutefois importante en comparaison de densités qui représentent pour nous un point de repère : les cantons ruraux de France ont une densité de population d'environ 66 hab/km² soit environ quatre fois moins.

58 Étant donné la rapide croissance démographique, et la concentration foncière que représentent les plantations, les terres disponibles pour la petite agriculture ont rapidement été limitées. Depuis les années 1990, les échanges fonciers sont quasi inexistantes. Quatre chefs et anciens chefs de village interviewés ont confirmé cette évolution, précisant que depuis une dizaine d'années les échanges de terres agricoles sont peu nombreux, de l'ordre de un à deux par an, et ils concernent de toutes petites parcelles de terre (généralement moins d'un demi-hectare). Dans une région rurale où les habitants cherchent tous à sécuriser leur revenu par une installation agricole, cette situation de saturation foncière vient accentuer la vulnérabilité économique des ouvriers.

59 L'étude des revenus et des dépenses des familles montre la difficulté à laquelle ces dernières sont confrontées pour construire des stratégies d'investissement économique (Barral, 2012). Elles s'engagent dans des systèmes de pluriactivité très diversifiés et intensifs en temps de travail auxquels chacun participe. Petit élevage de canard, taxi-moto, épicerie, stand d'essence, vente ambulante, fabrication d'objets d'artisanats : les possibilités sont nombreuses et les semaines des ouvriers sont non seulement dédiées au travail en plantation mais aussi à l'ensemble de ces activités.

60 L'accès à la terre est un stade de capitalisation auquel quelques ouvriers seulement accèdent. Sur l'échantillon de familles enquêtées dans une des plantations de Sumatra Nord, moins de la moitié possède des terres agricoles : sur les 59 familles interrogées, seuls 14 sont propriétaires terriens, de surfaces bien inférieures à celles des ouvriers de plantations récentes (en général moins d'un hectare). Il existe une grande variabilité entre les situations des différents ouvriers : à l'âge de la retraite, certains arrivent à s'assurer une rente régulière, d'autres sont astreints à chercher un nouveau travail salarié hors de la plantation, pour lequel ils ne bénéficient plus de protections sociales autre que le salaire.

61 Cette difficulté à construire des protections complémentaires s'explique donc à la fois par les caractéristiques des conditions salariales définies par les compagnies et par l'environnement foncier et économique défavorable. Le fort taux d'inactivité localement tire les salaires vers le bas, et les politiques salariales ne permettent pas une épargne importante. De plus, la difficile anticipation de la retraite par stratégies d'accumulation individuelle resserre le lien de dépendance des familles ouvrières envers leur principale source de revenu, la compagnie de plantation. Ici aussi, le marché du travail modèle les politiques salariales et la saturation foncière renforce la vulnérabilité économique ouvrière. Plus généralement, ceci montre que c'est l'environnement économique régional, et notamment l'inaccessibilité foncière, qui structure les expériences vécues des ouvriers.

4. 4. Rapports de force entre salariat et patronat : du conflit comme médiation historique à des ajustements sans négociations directes

62 Nous avons vu que le régime libéral paternaliste de protection sociale indonésien est corrélié dans les plantations à une marge de manœuvre dans la définition des protections salariales : leur niveau est pour majeure partie laissé à l'appréciation des dirigeants des compagnies. Ceci

ne signifie cependant pas qu'aucun système de contraintes ne vient s'imposer à ces derniers, mais que leurs choix sont dépendants des marchés du travail et de la terre, ce qui revient à dire que les trajectoires des ouvriers influent les décisions des dirigeants, sans que cela ne se fasse cependant par le canal de la négociation syndicale.

63 Un retour sur l'évolution historique des plantations en Indonésie montre que le premier siècle de leur développement a été le lieu de conflits sociaux majeurs. Des années 1860 aux années 1930, la contestation ne connaissait pas vraiment de forme organisée ni de politisation marquée. Il s'agissait plutôt d'assauts contre la hiérarchie, de meurtres, de défections qui étaient principalement le fait d'individus isolés. À partir des années 1940, l'engagement politique des ouvriers a cru, avec notamment la diffusion des idées du parti communiste au sein des maisons de plantation. Les revendications syndicales se sont structurées autour de réunions et de grèves mais aussi par un mouvement d'occupation illégale des concessions foncières (Stoler, 1985). La conflictualité apparaissait alors localement comme le moteur principal des avancées sociales qu'ont connu les plantations pendant cette période (Barral, 2012).

64 Aujourd'hui la situation est tout autre. L'arrivée au pouvoir du général Suharto et la suppression des libertés syndicales qui s'en suivit marque un changement important dans le mode de médiation entre salariat et patronat des plantations. Dans ce contexte de neutralisation historique des syndicats dans les plantations (Margolin, 2001 et Ford, 2009) et ce même depuis l'instauration d'une démocratie en 1998 (Barral, 2012), les négociations entre les ouvriers et la hiérarchie sont directes et peu encadrées par la législation du droit du travail ; le conflit n'apparaît plus comme le mode de médiation des relations entre ouvriers et dirigeants. Aujourd'hui, le rapport de force entre dirigeants et dirigés apparaît fortement dépendant du contexte économique local.

65 En effet, les dynamiques de recrutement et de démission sont très différentes dans les deux cas étudiés. Alors que la création d'emploi est quasiment nulle dans les plantations d'héritage colonial, les départs volontaires des ouvriers de plantations récentes sont une contrainte que les dirigeants doivent prendre en compte dans la construction des politiques salariales. C'est ce qu'illustre cette citation tirée d'un entretien avec un responsable des ressources humaines dans une des plantations récentes enquêtées :

Avant nous avons beaucoup de *turn-over*. Parce qu'avant, la compagnie ... dans son système d'assurance santé, par exemple pour la santé des ouvriers, elle utilisait un système de plafond. Un mois de salaire par an. Ceci a été valable jusqu'au ... 1^{er} mars 2010. Oui. Donc le règlement pour la santé, pour tous les ouvriers, ils avaient un mois de salaire par an pour couvrir toutes leurs dépenses de santé [...] ce n'était pas suffisant. C'est pourquoi beaucoup d'entre eux s'en allaient. « Monsieur, ma femme, ou mon enfant doivent aller à l'hôpital ». Après être rétabli, ils rentrent, mais ils ne sont pas contents de revenir. Pourquoi ? « Nous avons maintenant un crédit que nous devons rembourser » [...] C'est pourquoi le *turn-over* était élevé. [...] Avant ce changement nous avons un budget de 2.3 milliards [de roupies indonésiennes] pour les départs d'ouvriers. [...] Depuis le 1^{er} mai 2010, jusqu'à aujourd'hui, février 2011, nous n'avons payé qu'1.1 milliard.¹⁵

66 Dans le cas de cette plantation très récente (le début de l'installation date de 1995) les stratégies d'accumulation des ouvriers sont encore balbutiantes, mais cet exemple montre comment les politiques sociales sont orientées par des considérations économiques relatives au *turn-over*. Ceci a aussi été vérifié dans les autres plantations récentes étudiées, où les ouvriers connaissant un enrichissement prononcé par leur revenu de la terre ne peuvent être retenus sur la plantation que par des mesures incitatives particulièrement développées. Dans un contexte d'accès à la main d'œuvre limitée et d'abondance foncière, le rapport de force entre dirigeants et ouvriers joue en faveur de ces derniers : le contrôle des situations ouvrières échappe aux dirigeants, qui se voient dans la nécessité de fournir des protections et rémunérations coûteuses pour le bon fonctionnement de l'entreprise capitaliste. La négociation des niveaux de protection n'est pas formelle, mais plutôt la résultante de la prise en compte par les dirigeants des dépenses occasionnées par les départs et de la volonté de les réduire. Le *turn-over* des ouvriers est une variable sur laquelle les dirigeants souhaitent agir afin de le limiter. Il s'agit donc d'un

turn-over d'« ascension » lié à la pluriactivité des ouvriers et à la difficulté de recrutement localement : l'entrée dans le capitalisme de plantation entraîne une ascension hors système et non pas une ascension dans le système. Cette configuration singulière fait la force des situations ouvrières, et la faiblesse des compagnies.

67 À l'inverse dans les plantations d'héritage colonial situées à Sumatra Nord, les ouvriers, qui font difficilement fructifier leur épargne malgré leurs nombreux investissements productifs, restent très dépendants de leur rémunération et des protections qu'ils obtiennent en échange de leur engagement dans une plantation. En conséquence de cela, les démissions sont peu nombreuses ; dans cette province touchée par le chômage, le statut d'ouvrier salarié est très valorisé et recherché. Le marché du travail joue en faveur des dirigeants qui proposent des rémunérations et des protections salariales bien inférieures à celles observées dans les plantations récentes. Le rapport de force entre dirigeants et ouvriers est complètement inversé : ces derniers, fortement dépendants du lien salarial, se trouvent en situation d'infériorité et sans pouvoir de négociation directe. Le statut de salarié étant leur principale source de sécurité économique, les ouvriers sont fortement attachés à la compagnie pour laquelle ils travaillent, loin des rapports de conflictualité que ces plantations ont connus historiquement.

68 La situation économique des ouvriers dans cette région qui connaît un stade plus avancé de colonisation humaine et agricole, peut préfigurer l'évolution future des plantations récentes : l'amenuisement des terres disponibles pourrait bien entraîner une réduction de leurs revenus complémentaires qui jouerait en la faveur des dirigeants. Ces derniers seraient alors en mesure de diminuer les protections salariales, à la manière de ce qui est observé dans les plantations de Sumatra Nord.

Conclusion

69 L'analyse montre que le modèle social indonésien, en légitimant le pouvoir des firmes dans la fourniture de protections sociales, entraîne une dichotomie géographique forte au sein des populations ouvrières de plantation de palmier à huile en Indonésie ; elle analyse aussi comment la disponibilité foncière et la possibilité d'accéder à un patrimoine foncier renforce ces différences. Dans les fronts pionniers, les ouvriers connaissent un enrichissement prononcé et l'on peut considérer qu'un véritable mouvement de déprolétarianisation est à l'œuvre. À l'inverse, dans les régions où le taux d'inactivité est élevé et où la colonisation foncière est saturée, la construction de protections économiques individuelles est beaucoup plus limitée et les revenus des familles leur permettent rarement de sortir de la vulnérabilité économique. Ces deux situations constituent cependant deux stades de développement d'un même phénomène. Lors de la colonisation agricole d'un front pionnier, le travail est limitant pour les compagnies ce qui explique sa valorisation par des politiques de rémunération avantageuses pour les ouvriers. Progressivement, l'arrivée de populations migrantes entraîne une inversion de l'architecture institutionnelle à l'origine du rapport salarial du capitalisme de plantation : la terre, et non plus le travail, devient le facteur limitant qui contraint les trajectoires ouvrières et favorise des politiques sociales *a minima*. Le rapport de force entre ouvriers et dirigeants bascule et la dépendance des ouvriers au lien salarial se resserre. Le tableau suivant propose une synthèse de ces deux types mis en évidence lors de l'enquête de terrain :

Tableau 4. Le rapport salarial du capitalisme de plantation, synthèse des deux formes définies

		Marché du foncier	
		Grande disponibilité foncière	Saturation de la colonisation agricole
Marché du travail	Peu de main d'œuvre disponible	Phase d'initiation et de développement d'une plantation. Rapport de force en faveur des ouvriers, importantes protections salariales et ascension sociale des ouvriers	

	Fort taux d'inactivité régionale		Phase de routine d'une plantation. Rapport de force en faveur des dirigeants. Faibles protections sociales
--	----------------------------------	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- 70 Dans toutes les plantations étudiées, les éléments du contexte, bien que différents, entraînent l'adhésion des ouvriers au capitalisme. Dans le premier cas, l'obtention de conditions salariales élevées attache les ouvriers qui, bien que leur rémunération de la terre soit importante, restent salariés afin de conserver les avantages en termes de protections sociales. Dans le deuxième cas, le contexte économique régional valorise le statut d'ouvrier permanent et explique l'attachement fort des ouvriers à la compagnie qui les emploie. Ainsi, que les plantations soient récentes ou anciennes, les ouvriers ne sont pas engagés dans des revendications sociales, laissant la possibilité aux dirigeants des plantations d'engager des mouvements d'expansion importants des surfaces plantées. L'état des marchés du travail et du foncier sont les facteurs explicatifs des dynamiques sociales et salariales qui sous-tendent le succès actuel du développement des grandes plantations.
- 71 Outre la connaissance du capitalisme de plantation à laquelle cette enquête nous amène, soulignons, d'un point de vue méthodologique, l'intérêt d'étudier plusieurs rapports institutionnels – le rapport salarial, le rapport au foncier, le rapport entrepreneurial – pour l'analyse d'une forme de capitalisme.

Bibliographie

- Barral S. (2012), *Le Nouvel esprit du capitalisme agraire. Les formes de l'autonomie ouvrière dans les plantations de palmier à huile en Indonésie*, thèse de doctorat, EHESS, Paris, 480 p.
- Benoit D., Levang P., Pain M. (ed.), Sevin O. (1989), *Transmigration et migrations spontanées en Indonésie, province de Lampung*, Sumatra Jakarta, ORSTOM - Departemen Transmigrasi.
- BPS (2011), Badan Pusat Statistik, BPS, Jakarta.
- BPS (2012), Badan Pusat Statistik, BPS, Jakarta.
- Castel R. (1990), *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Paris, Folio.
- Castel R. (1996), « Le modèle de la société salariale comme principe d'une comparaison entre les systèmes de protection sociale en Europe du Nord et en Europe du Sud », in MIRE, *Comparer les systèmes de protection sociale en Europe du Sud*, vol. 3, Paris, MIRE, p. 29-48.
- Durand F. (1994), *Les forêts en Asie du Sud-Est, recul et exploitation. Le cas de l'Indonésie*, Paris, L'Harmattan.
- Durand F., Pirard R. (2008), « Quarante ans de politiques forestières en Indonésie, 1967-2007 : la tentation de la capture par les élites », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 244.
- Esping-Andersen G. (1999), *Les trois mondes de l'État-providence*, Paris, PUF (première édition en anglais : 1990).
- Ford M. (2009), *Workers and intellectuals. NGOs, Trade Unions and the Indonesian Labor Movement*. Singapore: National University of Singapore.
- Hervieu B., Purseigle F. (2009), « Pour une sociologie des mondes agricoles dans la globalisation », *Études rurales*, n° 183, p. 177-200.
- Heryany E., Grant C. (2004), "Land administration in Indonesia", The World Bank financed land administration projects and principles. *Developing Asia and the Pacific*. World Bank, Jakarta.
- Hochraich D. (2001), « Les conséquences sociales de la crise en Asie du Sud-Est : un constat », *Mondes en développement*, n° 113-114, p. 129-137.
- ILO (2004), *Major Labour Laws of Indonesia*, K. P. International, Jakarta, ILO Publications.
- Joedadibrata D. (2012), "A Study of the shift towards Universal Social Policy in Indonesia". Poverty studies and policy analysis Department, La Hague, International Institute of Social Studies.
- Levang P., Buyse N. (2007), « Droits fonciers coutumiers et autonomie régionale à Kalimantan-Est (Indonésie). Entre enjeux de pouvoir et contrôle de l'accès aux ressources », *VertigO - La revue électronique en sciences de l'environnement*, hors-série n° 4.

- Levang P., Sevin O. (1989), « Quatre-vingt ans de transmigration en Indonésie (1905-1985) », *Annales de Géographie*, n° 549, 28 p.
- Margolin J. (2001), « Indonésie 1965 : un massacre oublié », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 8 (1).
- Merrien F., Parchet R., Kernen A. (2005). *L'État social, une perspective internationale*, Paris, Armand Colin.
- OCDE (2010), *Études économiques de l'OCDE : Indonésie*, novembre, synthèse, éditions OCDE.
- OCDE (2011), *Society at a glance: Asia-Pacific 2011*, OECD Publishing.
- OCDE (2012), *Études économiques de l'OCDE : Indonésie*, septembre, synthèse, éditions OCDE.
- Paugam S. (2000), *Le salarié de la précarité*, Paris, PUF.
- Pelzer K. (1978), *Planter and peasant, Colonial policy and the agrarian struggle in East Sumatra, 1863-1947*. Van Het Koninklijk Instituut.
- Potter L. (2008), *Dayak resistance to oil palm plantations in West Kalimantan, Indonesia*, 17th Biennial Conference of the Asian Studies Association of Australia, Melbourne, Conference Publishing Website, <http://artsonline.monash.edu.au/mai/files/2012/07/lesleypotter.pdf>
- Ramaux C. (2012), *L'État social. Pour sortir du chaos néolibéral*, Paris, Fayard - Mille et une nuits.
- Stoler A. (1985), *Capitalism and confrontation in Sumatra's plantation belt, 1870-1979*. New Haven and London: Yale University Press.
- Suryahadi A., Yumna A., Reku Raya U., Marbun D. (2010), *Review of Government's Poverty Reduction. Strategies, Policies, and Programs in Indonesia*, research report, Jakarta: SMERU Research Institute.
- World Bank, (2011). "Implementation completion and result report on a loan in the amount of US\$32.8 million and a credit in the amount of SDR21.9 million (US\$32.8 million equivalent) to the Republic of Indonesia for a land management and policy development project", *Report N° ICR00001300*. World Bank, Jakarta.

Notes

- 1 Nous différencions ici le capitalisme agraire, grandes unités de production ayant recours à de la main d'œuvre salariée, d'autres formes d'agriculture « de firme » ou encore d'agriculture capitaliste, comprenant des formes organisationnelles plus complexes (voir à ce sujet le n° spécial de la revue *Études rurales*, « Les agricultures de firme, organisations et financiarisation », n° 190).
- 2 Le rapport salarial étant défini comme l'ensemble des conditions qui régissent le rapport capital / travail (Boyer, 2003).
- 3 L'enquête mobilisée ici a consisté en l'étude de six grandes plantations situées sur Sumatra et Kalimantan. Trois de ces plantations sont d'héritage colonial : situées dans la province de Sumatra Nord, elles ont été mises en place dans les années 1910 et 1920. Les trois autres plantations étudiées, qualifiées de récentes au regard des premières, ont été mises en place dans les années 1980 et 1990. Toutes appartiennent à des firmes privées, indonésiennes ou européennes. Les enquêtes de terrain ont consisté en des temps d'observation participante au sein des complexes de logement des familles ouvrières, afin de mener avec elle des entretiens de vie et des entretiens économiques, complétés ensuite par des entretiens avec les dirigeants de plantations et des recherches bibliographiques sur l'État social et les législations foncières.
- 4 The labor provider shall be responsible for wages and welfare protection, working conditions and disputes that may arise.
- 5 In order to improve the welfare of the workers / laborers and their families, the entrepreneur shall provide welfare facilities.
- 6 Welfare facilities shall refer to, for instance, family planning service, babysitting facilities, housing facilities for workers / laborers, special room prayers or other religious facilities, canteens, polyclinic and other medical / health facilities, and recreational facilities.
- 7 Source : site internet du Jamsostek, www.jamsostek.co.id
- 8 Les processus présentés ici ont été mis en évidence lors du second volet de notre enquête de terrain, qui comprenait l'étude de trois grandes plantations privées. Lors des entretiens, peu d'informations ont été accessibles sur les conflits potentiels entre les populations locales et les nouveaux arrivants (responsables des plantations et ouvriers), ce qui ne permet de préjuger en rien du climat social dans lequel ces plantations ont été mises en place. Bien que des stratégies de résistance à l'accaparement des terres coutumières puissent émerger avec l'arrivée de plantation (voir par exemple Potter, 2008), des

arrangements entre locaux et migrants, avec ou sans l'aval du représentant de la coutume, sont aussi le fondement de l'accès à la propriété foncière de nouveaux arrivants.

9 Discussion informelle avec un chauffeur de la plantation de Riau (mise en place à partir de 1985).

10 Être *maju* : être développé, riche, prospère, tiré d'affaire.

11 Entretien avec un contremaître de récolte de la plantation de Riau, enquête 2011.

12 Entretien avec un ouvrier arrivé en janvier 1989 dans la plantation de Riau.

13 Entretien avec un manager de la plantation de Bengkulu.

14 Entretien avec un ouvrier de la plantation de Riau.

15 Entretien avec un employé du département des ressources humaines, plantation de Kalimantan.

Pour citer cet article

Référence électronique

Stéphanie Barral, « Capitalisme agraire en Indonésie : les marchés du travail et de la terre comme déterminants des rapports salariaux dans les plantations de palmier à huile », *Revue de la régulation* [En ligne], 13 | 1er semestre / Spring 2013, mis en ligne le 21 juin 2013, consulté le 24 juin 2013.
URL : <http://regulation.revues.org/10156>

À propos de l'auteur

Stéphanie Barral

Chercheuse associée au CIRAD / UMR ART-Dev, et au centre Maurice Halbwachs / équipe ERIS,
stephanie.barral@cirad.fr

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

Avec la mondialisation des échanges s'observe à l'heure actuelle un mouvement rapide de développement du capitalisme agraire. Les grandes plantations, figure emblématique de cette forme de production agricole et héritage direct de la période coloniale, sont l'objet d'un intérêt politique accru dans plusieurs pays de la zone intertropicale. C'est le cas des grandes plantations de palmier à huile en Indonésie, dont le développement est largement soutenu par les gouvernements successifs depuis les années 1970. Cet article interroge les conditions de l'expansion de ces grandes plantations par l'analyse du rapport salarial et des ressorts de la stabilisation des ouvriers au sein des plantations. Il ressort d'une étude de terrain menée au sein de six grandes plantations que, dans ce contexte d'État social libéral paternaliste, les politiques sociales des compagnies de plantation sont directement influencées par le marché local du travail. Toutefois, l'étude des trajectoires d'accumulation des ouvriers montre que la demande en travail n'est pas l'unique facteur explicatif : dans les zones de front pionnier où sont mises en place de nouvelles plantations privées depuis les années 1980, l'accès à la propriété foncière est un second paramètre qui influe le rapport salarial. Le rôle majeur que jouent les compagnies dans la définition des protections sociales, ainsi que celui du foncier dans la constitution de protections complémentaires, explique les fortes disparités en termes de sécurité des ouvriers de plantation.

Agrarian capitalism in Indonesia: how labor and land markets determine labor relations in oil palm plantations

From globalization stems a rapid growth of agrarian capitalism. Large plantations are an emblem of this form of agricultural production inherited from the colonial times. They are subject to increasing political interest in several countries of the tropics. Development of oil

palm plantations for instance have been supported by the government in Indonesia since the 1970s. This article questions the expansion of these plantations and the stabilisation of workers through the analysis of labor relations. A field study held in six large private plantations shows that the liberal and paternalist form of the welfare State leads to a strong influence of labor market on companies' remuneration and protection policies. The study of workers' individual economic initiatives also reveals land market as a decisive factor. In pioneer fronts where new private plantations have been settled since the 1980s, access to land ownership is a second parameter that shapes labor relations. The role of companies in the definition of social protections as well as access to land for complementary ones entails important geographic inequalities between agricultural laborers.

Capitalismo agrario en Indonesia : los mercados de trabajo y de la tierra como determinantes de las relaciones salariales en las plantaciones de palmares aceiteros

Con la mundialización de los intercambios, se observa actualmente un rápido movimiento de desarrollo del capitalismo agrario. Las grandes plantaciones, modelo emblemático de esta forma de producción agrícola y herencia directa del periodo colonial, son objeto de un interés político creciente en varios países de la zona intertropical. Es el caso de las grandes plantaciones de los palmares aceiteros en Indonesia, cuyo desarrollo es ampliamente sostenido por los sucesivos gobiernos desde los años 1970.

Este artículo interroga las condiciones de expansión de esas grandes plantaciones a través del análisis de la relación salarial y de los resultados de la estabilización de los obreros en el seno de las plantaciones. Surge de un estudio de terreno, emprendido en el seno de seis grandes plantaciones que, en ese contexto de estado social liberal paternalista, las políticas sociales de las compañías de plantación son influenciadas directamente por el mercado local de trabajo. Sin embargo, el estudio de las trayectorias de acumulación de los obreros muestra que la demanda de fuerza de trabajo no es el único factor explicativo : en las zonas del frente pionero donde se ponen practica las nuevas plantaciones privadas desde los años 1980, el acceso a la propiedad de la tierra es un segundo parámetro que influye sobre la relación salarial. La pronunciada mercantilización del trabajo, así como de los terrenos en las regiones forestales, explican las fuertes disparidades en términos de protecciones sociales de los obreros de la plantación.

Entrées d'index

Mots-clés : capitalismo agraire, agriculture de plantations, État développementaliste, marché du travail, front pionnier, familles ouvrières

Keywords : agrarian capitalism, large estate agriculture, developmentalist state, labor market, paternalism, pioneer front, agricultural workers

Palabras claves : capitalismo agrario, agricultura de plantaciones, estado desarrollista, mercado de trabajo, frente pionero, familias obreras

Codes JEL : J44 - Professional Labor Markets and Occupations, O13 - Agriculture; Natural Resources; Energy; Environment; Other Primary Products, P12 - Capitalist Enterprises, Q15 - Land Ownership and Tenure; Land Reform; Land Use; Irrigation, R14 - Land Use Patterns